



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020

Présidence:

Mme Nicole Bornet, syndique

Secrétaire:

Mme Anne Caille

Scrutateurs:

pour la partie de gauche, Mme Marie-Claude
Sturzenegger
pour la partie de droite, M. Christophe Le Bouquin

Membres présents :

57 personnes, dont 55 habilitées à voter

Membres excusés :

M. Philippe David
Mme Isabelle Baiutti

Il est 20.00 heures lorsque Mme Nicole Bornet, syndique, déclare ouverte l'assemblée communale. Elle souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et les remercie de consacrer leur soirée aux affaires communales.

Mme la Syndique nomme les scrutateurs, à savoir pour la partie de gauche Mme Marie-Claude Sturzenegger, et pour la partie de droite avec la table du Conseil communal, M. Christophe Le Bouquin.

Mme la Syndique demande aux scrutateurs le nombre de personnes présentes. Pour la partie de gauche 28, pour la partie de droite avec la table du Conseil communal 29, soit un total de 57 personnes.

Comme le veut l'article 9bis de la loi sur les communes, le bureau (conseil et scrutateurs) décide que cette assemblée est publique. Les personnes présentes qui ne sont pas citoyennes ou citoyens de la commune, hormis notre secrétaire, Mme Anne Caille et notre boursier, M. Didier Perrin, ou qui ne sont pas habilitées à voter (permis B), sont cependant priées de signaler leur présence en levant la main. Personne ne se présente.

Le nombre de personnes habilitées à voter est donc de 55 personnes.

Cette assemblée a été convoquée conformément à la décision de l'assemblée communale constitutive du 3 mai 2016, c'est-à-dire par insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 38 du 18 septembre 2020, par affichage au pilier public et par une convocation insérée dans le bulletin communal distribué à tous les ménages le 17 septembre 2020.

Les personnes suivantes se sont excusées : M. Philippe David et Mme Isabelle Baiutti.

D'autre part, Mme la Syndique informe que selon l'article 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes et ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la secrétaire est habilitée à user des moyens techniques d'enregistrement s'il en est donné connaissance en début d'assemblée.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme la Syndique propose à l'assemblée une modification de celui-ci. Une erreur s'est glissée dans l'intitulé du point 3. « *Approbation du règlement des finances (RFin) et du règlement d'exécution des finances (REFin) de la commune de Bois-d'Amont* ». Il s'agit en effet de règlements de la commune d'Ependes et non pas de la commune de Bois-d'Amont. Le nouvel intitulé du point 3. est donc « *Approbation du règlement des finances (RFin) et du règlement d'exécution des finances (REFin) de la commune d'Ependes* ». Nous vous prions de bien vouloir excuser cette erreur et vous remercions de votre compréhension.

**Acceptez-vous la modification de l'intitulé du point 3. comme suit :
« Approbation du règlement des finances (RFin) et du règlement d'exécution des finances (REFin) de la commune d'Ependes » ?**

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du budget du 17.12.2019
2. Comptes 2019
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissement
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Approbation du règlement des finances (RFin) et du règlement d'exécution des finances (REFin) de la commune d'Ependes
4. Approbation du règlement communal du cimetière
5. Information sur la commune de Bois-d'Amont
6. Informations et divers

Mme la Syndique demande s'il y a des remarques quant à la convocation et à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut dès lors délibérer valablement.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du budget du 17 décembre 2019

Conformément à l'ordre du jour, le procès-verbal de l'assemblée communale du budget du 17 décembre 2019, qui comptait 48 participants, dont 46 habilités à voter, a pu être consulté au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune (www.ependes.ch), dix jours avant cette assemblée. Il ne sera donc pas

lu. Cette façon de faire respecte l'article 13.2 alinéa a du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Mme la Syndique demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de l'assemblée communale du budget du 17 décembre 2019.

Comme aucune remarque n'est formulée au sujet de sa rédaction, Mme la Syndique déclare le procès-verbal de l'assemblée communale du budget du 17 décembre 2019 adopté, avec les remerciements à son auteur.

2. Comptes 2019

2.1 Comptes de fonctionnement

Mme la Syndique passe la parole à M. Philippe Bapst, responsable du dicastère des finances.

M. Philippe Bapst expose les comptes 2019 à l'aide d'une présentation PowerPoint ci-annexée.

M. Philippe Bapst demande s'il y a des questions ou des remarques.

Afin de vous présenter les comptes d'investissement, Mme Syndique passe la parole à M. Philippe Bapst, responsable du dicastère des finances.

2.2. Comptes d'investissement

Mme la Syndique passe la parole à M. Philippe Bapst, responsable du dicastère des finances.

Lors de l'année 2019, la commune a investi pour un total de Fr. 110'417.45 et nous avons reçu des subventions pour un montant de Fr. 160'284.45.

Investissement de Fr. 55'465.- pour des rénovations de la halle polyvalente, de Fr. 27'894.55 pour la construction d'un déverseur d'orages, ainsi que Fr. 12'141.30 pour la Maison carrée.

Nous avons reçu des soldes de subventions suite aux décomptes finaux des routes AF et de l'aménagement de l'AES.

M. Philippe Bapst demande s'il y a des questions.

Aucune remarque n'étant formulée, Mme la Syndique propose de passer au point suivant.

2.3 Rapport de la commission financière

Mme la Syndique passe la parole à Mme Nadia Marthe, présidente de la commission financière, afin de livrer, avec l'assiduité dont ils font preuve, son rapport.

Voici le contenu de ce rapport :

*« Madame la Syndique,
Madame et Messieurs les conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs,*

Pour rappel, la commission financière ne participe pas à la révision des comptes de la commune, cette tâche étant du ressort d'un organe officiel agréé c.à.d. une fiduciaire, qui conclut son contrôle annuel par un rapport, dont la base et la marche à suivre pour la révision sont éditées par le Service des communes.

Le contrôle des comptes 2019 a été effectué les 5 et 6 mars 2020 par Multifiduciaire Fribourg SA.

Année Covid-19 oblige, la Commission financière a examiné les comptes de l'année 2019 présentés par le Conseil communal chacun de son côté, elle en a débattu par messages sur les points relevés. Madame Nadia Marthe, présidente de la commission financière, a assisté le 6 mars dernier, à la séance de clôture avec l'Autorité communale et l'organe de révision, au cours de laquelle réponses aux questions ont été données à satisfaction, réponses qui ont été transmises aux membres de la commission. Au risque de nous répéter, cette ouverture est un signe de confiance de nos autorités envers la commission financière.

Les comptes 2019 bouclent avec un bénéfice de Fr. 26'693.26 après déduction des amortissements complémentaires de Fr. 220'165.15. Les charges liées 2019 représentent 43.39% du total des charges, contre 45.14% pour l'année 2018 ce qui représente une diminution de Fr. 30'924.11.

Les variations constatées entre le budget et les comptes des différents chapitres ont été clairement commentées dans le bulletin communal. Nous n'allons donc pas nous y attarder.

Les positions du bilan ont été vérifiées par l'organe de révision et reflètent les valeurs au 31.12.2019.

Nous tenons à remercier M. Didier Perrin pour la disponibilité, la bonne tenue et gestion générale des comptes relevées également par l'organe de révision lors de la séance finale avec Mme la Syndique Nicole Bornet et M. Philippe Bapst, conseiller communal responsable des finances.

Nous tenons également à féliciter et remercier les membres du Conseil communal pour la gestion rigoureuse des dépenses qui, au final, nous a bonifié d'un très beau résultat comptable.

Nous recommandons à l'assemblée d'accepter les comptes 2019 tels que présentés.

Ependes, le 21 mai 2019

La Commission financière : Marthe Nadia, Clément Jacques, Phillips Richard ».

Mme la Syndique remercie infiniment Mme Nadia Marthe, MM. Jacques Clément et Richard Phillips pour ce rapport et l'excellent travail accompli. C'est un plaisir de pouvoir compter sur leurs compétences et leur dévouement. Elle tient à relever l'extrême franchise et la minutie dont ils font preuve lors de chaque rencontre avec le Conseil communal.

Mme la Syndique demande s'il y a des questions.

Comme aucune question n'est posée, Mme la Syndique propose de passer aux votes.

2.4 Approbation

Acceptez-vous les comptes de fonctionnement 2019, tels que présentés en page 17 du bulletin communal d'Ependes ?

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

Acceptez-vous les comptes des investissements 2019, tels que présentés en page 18 du bulletin communal d'Ependes ?

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

Au nom du Conseil communal et de la commission financière, Mme la Syndique remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

3. Approbation du règlement des finances (RFin) et du règlement d'exécution des finances (REFin) de la commune d'Ependes

Mme la Syndique passe à nouveau la parole à M. Philippe Bapst, responsable du dicastère des finances.

La loi du 22 mars 2018 sur les finances communales entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Elle oblige les communes à remplacer le plan comptable actuel par un nouveau modèle comptable harmonisé, appelé MCH2.

La commune d'Ependes étant la plus densément peuplée des trois communes fusionnées, il revient à celle-ci de faire approuver le nouveau règlement des finances. Une fois adopté par l'assemblée communale, il entrera en fonction au 1^{er} janvier 2021 et permettra à la nouvelle commune de fonctionner selon les nouvelles directives.

De nouveaux instruments seront mis en place :

- **Le tableau des flux de trésorerie**, (*Le tableau des flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds (art. 17 LFCo). > Il fait partie intégrante des comptes annuels de la commune. > Il présente de manière détaillée le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (compte de résultat), celui qui provient de l'activité d'investissement (comptes des investissements) et celui qui provient de l'activité de financement.*)
- **L'annexe aux comptes annuels**, *qui sera plus détaillée et contiendra des informations plus complètes sur les comptes de la commune.*
- **Les indicateurs financiers**, *qui permettent de présenter la situation financière et la comparaison intercommunal au moyen de 8 indicateurs définis par le Conseil d'Etat (art. 23 LFCo).*
- **La modification de l'actuel contrôle d'endettement, par la limite d'endettement** (*L'ordonnance sur les finances communales précise donc que lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %).*)

Pour le contrôle interne, un **Système de contrôle interne** sera mis en place. Le SCI a pour but de permettre au Conseil communal de prendre les mesures nécessaires pour protéger le patrimoine, garantir une utilisation appropriée des fonds, prévenir et déceler les erreurs et les irrégularités dans la tenue des comptes et garantir que les comptes sont établis en bonne et due forme et que les rapports sont fiables. Le SCI comprend des mesures réglementaires, financières et organisationnelles.

Pour le contrôle externe de la comptabilité et des comptes, un **Organe de révision externe** doit être désigné pour le contrôle de un à trois exercices par l'assemblée communale, sur la proposition de la commission financière. La durée du mandat ne peut excéder six ans consécutifs.

M. Philippe Bapst s'arrête sur les articles les plus pertinents.

Règlement des finances

Art. 2 Impôts

L'assemblée communale fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 Limite d'activation des investissements

Les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 25'000.-.

Art. 6 Compétences financières du Conseil communal

Le conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas Fr. 50'000.-.

Art. 9 d) Crédit supplémentaire

Le conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à Fr. 50'000.-.

Règlement d'exécution des finances

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les éléments relevant de la compétence du conseil communal en matière financière.

Art. 2 Pièces comptables (art. 37 OFCo)

¹ Les pièces comptables peuvent revêtir la forme électronique. Les modalités sont précisées par directives.

² Toute pièce comptable doit porter le visa du Conseiller communal en charge du dicastère concerné et du Conseiller communal responsable des finances, le cas échéant de son remplaçant et de l'Administrateur ou l'Administratrice des finances.

Art. 3 Retraits de fonds (art. 36 OFCo)

Les conditions applicables aux retraits de fonds sont définies à l'annexe du présent règlement.

Art. 4 Abrogation et entrée en vigueur

¹ L'annexe 2 du Règlement d'organisation du Conseil communal adoptée le 16 avril 2016 pour la législature 2016-2021 est abrogée.

² Le présent règlement et son annexe entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021

Annexe Retraits de fond

Pour un montant maximum de Fr. 500.- la compétence de retrait d'avoirs bancaires et de remboursement est réservée, collectivement à deux personnes : M. ou Mme le/ la Syndic/que, M. ou Mme le/la Vice-syndic/que et M. ou Mme le/ la conseiller/ère communal/e responsable du dicastère des finances ou M. ou Mme l'Administrateur/trice des finances.

M. Philippe Bapst demande s'il y a des questions.

M. François Sutter demande si cette approbation qu'on vote pour Ependes pour 2021 ne sera pas aussi pour les 2 autres communes fusionnées.

M. Philippe Bapst explique que ce règlement va entrer en vigueur pour 2021 pour que la nouvelle commune puisse fonctionner. Elle aura ensuite 2 ans pour modifier ce règlement si elle le souhaite.

Mme la Syndique confirme que la commission financière a émis un préavis favorable sans remarque sur ces règlements.

Approuvez-vous le règlement des finances (RFin) et le règlement d'exécution des finances (REFin) de la commune d'Ependes ?

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

4. Approbation du règlement communal du cimetière

Mme la Syndique passe la parole à M. Alexandre Cotting, responsable du dicastère du cimetière.

Conformément à l'ordre du jour, ce règlement a pu être consulté au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune (www.ependes.ch) dix jours avant cette assemblée. Il ne sera donc pas lu. Cette façon de faire respecte l'article 13.2 alinéa a du règlement d'exécution de la loi sur les communes.

Le règlement du cimetière a été retravaillé dans le but d'être en adéquation avec le nouvel aménagement du cimetière (travaux automne 2020), plus particulièrement en ce qui concerne la création d'un Jardin du souvenir.

Mme Nicole Bornet remercie M. Alexandre Cotting pour sa présentation et demande s'il y a des questions.

Vu que personne ne demande la parole, Mme la Syndique propose de passer au vote.

Approuvez-vous le règlement communal du cimetière ?

Pour : unanimité

Contre : -

Abstention : -

5. Information sur la commune de Bois-d'Amont

Mme la Syndique expose cet objet à l'aide d'une présentation Powerpoint ci-annexée.

La nouvelle commune de Bois-d'Amont entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Toutes les informations relatives à l'entrée en vigueur de la nouvelle commune seront transmises en temps voulu (horaires des guichets, coordonnées téléphoniques et électroniques, etc.).

Les élections communales se tiendront le dimanche 8 novembre 2020.

L'adresse de la nouvelle administration communale sera Place de l'Arche 1 à 1732 Arconciel.

6. Informations et divers

INFORMATIONS

- GAME – métabolites du chlorothalonil

Mme la Syndique passe la parole à M. Alexandre Cotting, responsable du dicastère des eaux.

Les métabolites de chlorothalonil nous ont tous surpris ce printemps, non pas parce qu'elles existaient mais parce que l'on en a trouvées chez nous.

La nappe phréatique qui alimente notre point d'eau au Mouret est située hors des zones grande culture, hors des zones viticoles, donc en principe on aurait dû passer à côté de ce souci.

Force est de constater que les métabolites de phytos que l'on retrouve partout dans les eaux proviennent aussi des jardins d'agrément, jardins potagers, des traitements de toit plat, des traitements de façade et peut-être, dans notre cas, des traitements des piles de bois en forêt.

Pour la petite histoire, on retrouve dans les lacs de montagne des métabolites d'herbicides qui ont à l'époque été utilisés par les CFF. Quel chemin ? évaporation, transport en nuages et pluie.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un métabolite ? M. Alexandre Cotting n'est pas chimiste, mais de ce qu'il a compris, c'est la résultante de la décomposition d'une matière active. On en trouve donc de plusieurs générations.

Le chimiste cantonal, lors d'une réunion au GAME, n'était pas très alarmé parce que selon lui, et il l'a répété lors de plusieurs apparitions dans les médias et télé, la norme était un chiffre depuis lequel on arrive à en détecter. Chez nous à la place de 0, on en a trouvé 3. Donc 3x trop.

Personne ne peut affirmer qu'une particule chimique quelle qu'elle soit soit inoffensive et encore moins si on en fait des cocktails.

Nous sommes conscients du problème et ne cherchons pas à le minimiser ou le cacher ou se cacher derrière.

De concert avec le chimiste cantonal, les hydrauliciens et les ingénieurs spécialisés, des solutions sont recherchées. Les pistes ? Dilution, filtre, traitement UV ou au chlore, osmose inverse, etc.

Rien en l'état des connaissances actuelles ne permet ou pourrait éliminer, ne serait-ce qu'atténuer cette plaie.

D'après les projections et l'expérience en la matière, une fois la source de contamination totalement stoppée – et c'est le cas légalement depuis le 01.01.2020 – seul le temps qui passe et l'eau qui coule permet de diviser par deux, chaque année, la teneur en métabolites de chlorothalonil. Donc, mathématiquement, dans 3 ou 4 ans seulement on pourra passer sous la barre.

On pourrait philosopher longtemps sur le pourquoi de toutes ces agressions chimiques, mais ce n'est pas le débat de ce jour. Ce qui est sûr c'est que ce sujet va nous occuper au minimum encore un demi-siècle.

Nous allons devant des problèmes énormes avec la chimie, autant végétale, mécanique, industrielle, domestique ou encore médicale. Mais qui serait d'accord de totalement mettre son confort de côté ?

Chacun a une place sur cette terre mais chaque action en faveur d'une diminution de la consommation sera bénéfique pour notre environnement.

Pour revenir à notre eau du GAME, les spécialistes nous certifient que nous pouvons continuer à utiliser notre eau pour tous les usages.

Les autorités de votre village autant que ceux des adhérents au GAME suivent de près l'évolution et agiront de manière à trouver le plus rapidement possible une eau sans reproche de plus que son taux élevé de calcaire.

M. Alexandre Cotting reste à disposition pour plus de renseignements, dans la mesure de ses connaissances. Il demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas.

- Révision du PAL

Mme la Syndique passe la parole à M. Charly Cotting, responsable du dicastère de l'aménagement du territoire.

Toutes les personnes qui se sont occupées de près ou de loin d'un plan d'aménagement local (ou PAL) le savent, c'est un travail de longue haleine. Pour celui d'Épendes, tant la commission d'aménagement que le Conseil communal pensaient arriver au terme de ce travail lorsqu'en juillet 2019, le PAL a été envoyé au Service des constructions et de l'aménagement pour son approbation.

Puis, vous l'avez peut-être lu dans les journaux, est arrivé en date du 3 septembre 2019 une décision du Tribunal cantonal qui contredisait la manière de

faire de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, la DAEC.

Jusqu'à-là, tous les PAL déposés avant la date d'entrée en vigueur du nouveau Plan directeur cantonal étaient traités selon l'ancien plan directeur. Selon le Tribunal cantonal, on ne peut pas approuver un PAL qui n'est plus conforme au plan directeur en vigueur. Le canton a fait recours contre cette décision. Mais de l'avis de la plupart des juristes, ce recours a très peu de chance d'aboutir.

Nous étions devant un vide juridique et plus aucun permis ne pouvait être délivré. C'est pourquoi, en mars 2020, le Conseil communal a décidé de demander à la DAEC d'approuver son PAL selon le nouveau Plan directeur cantonal. Depuis ce moment, nous attendions la réponse de la DAEC, qui nous avait été promise pour fin juin, puis mi-août 2020. Elle est enfin arrivée le 18 septembre. Elle se trouve sous la forme d'un droit d'être entendu publié dans la Feuille officielle. Le délai pour faire valoir ce droit est de 30 jours. La commune, mais également chaque citoyen, a la possibilité de faire des observations ou opposition au projet de la DAEC. La commission d'aménagement et le Conseil communal sont en train de préparer une détermination pour la DAEC.

Nous nous voyons donc avec une approbation de notre PAL qui joue les prolongations.

Mme la Syndique demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas.

- Ependes Solidaire

Mme la Syndique passe la parole à Mme Patricia Horner, responsable du dicastère des affaires sociales.

Lors de la dernière assemblée communale, Mme Patricia Horner donnait des informations concernant la nouvelle loi sur les seniors dont les objectifs dès 2020 sont de développer différents services d'aide en faveur des personnes âgées ou momentanément atteintes dans leur santé, d'encourager l'entraide entre les habitants, de favoriser les rencontres avec les personnes socialement isolées, leur permettre de maintenir des liens. Suite à ces objectifs, Mme Horner se permet de lire le message composé pour le bulletin communal.

Ependes Solidaire a été créé suite à l'adoption par le Grand Conseil fribourgeois de la Loi sur les Seniors qui entrera en vigueur en juillet 2021. En effet, les communes sont invitées à définir un concept selon les besoins de leur population, en complément des mesures prises par l'Etat, pour contribuer à atteindre les objectifs de la politique cantonale.

Un questionnaire a été envoyé en novembre 2019 aux Seniors d'Ependes afin de pouvoir cerner leurs besoins. Sur 125 questionnaires envoyés, 54 ont été retournés auprès de notre administration. Beaucoup de remarques, des propositions ont été émises afin d'améliorer les structures existantes. Dès lors, le Conseil communal

invite les citoyens à consulter le site Internet communal où beaucoup d'informations utiles sont données dans la rubrique « Santé-social ». De plus, un service de ramassage des déchets à domicile est proposé, ainsi que des repas livrés à domicile avec une subvention communale.

Le Conseil communal a pleinement pris acte des remarques émises sur le questionnaire retourné et essaiera de répondre au mieux aux attentes des Seniors d'Ependes. Ependes Solidaire continuera d'exister avec la fusion de la nouvelle commune de Bois-d'Amont. Il y a beaucoup à faire pour la bonne réalisation du concept demandé par rapport aux besoins de la population.

Mme Patricia Horner demande s'il y a des questions.

Ce n'est pas le cas.

- Travaux halle polyvalente

Mme la Syndique passe la parole à M. Alexis Clément, responsable du dicastère des bâtiments communaux.

Comme vous le savez certainement, notre halle polyvalente a fêté ses 40 ans tout récemment. Durant ces deux dernières années, 2019 et 2020, il a été entrepris un certain nombre de travaux. Alexis Clément remercie également les enseignants qui font preuve de patience avec les différents travaux en cours. Il souhaite inviter les participants de ce soir à faire un tour de cette halle polyvalente, y compris les vestiaires et les sanitaires au sous-sol pour découvrir ce qui a déjà été rénové.

M. Alexis Clément demande s'il y a des questions.

M. Christophe Le Bouquin prend la parole au nom du tennis de table. Il explique que jusqu'à présent ils utilisaient des balles blanches pour jouer dans la salle de gym. Ils sont maintenant embêtés avec les murs peints en blanc (orange avant les travaux). Daniel Dintheer a prêté une bâche noire pour jouer, mais ce n'est pas idéal lorsque d'autres personnes viennent jouer ici. Le mur fait un reflet blanc et on ne voit plus la balle. Actuellement, chez les fabricants de balle, les balles oranges n'existent plus. A l'époque on avait commencé avec des balles blanches car les murs étaient oranges et maintenant les murs sont blancs et les balles oranges n'existent plus. Il faudrait trouver une solution. Pour eux ils se contentent de la bâche noire, mais il faudrait trouver une alternative quand d'autres équipes viennent jouer ici.

M. Alexis Clément ne peut malheureusement pas trouver une solution définitive ce soir, mais la remarque est prise en compte, on verra ce qu'on peut faire.

M. Christophe Le Bouquin remercie M. Alexis Clément.

- Assemblée communale du budget

L'assemblée communale du budget 2021 se fera sous l'égide de la nouvelle commune de Bois-d'Amont.

DIVERS

Au terme de cette assemblée, Mme la Syndique a le plaisir d'ouvrir l'espace de parole pour d'éventuels divers.

Mme Marie-Claude Sturzenegger est contente d'avoir chaud à la salle de gym car depuis 5 jours il fait 10 degrés dans les salles de classe. Il a fallu 5 jours pour que l'entreprise intervienne. Depuis l'installation du chauffage à pellets c'est une catastrophe. Pourquoi le réparateur ne vient qu'après 5 jours pour réparer le chauffage d'une école ? Nello a trouvé une solution pour chauffer provisoirement la classe à 15 degrés, mais ce matin c'était de nouveau à 11. Il faut trouver une solution car c'est 4-5 pannes par année depuis le chauffage à pellets et les enseignants ne sont plus d'accord. En plus, ils sont avertis trop tard et n'ont donc plus la possibilité d'avertir les enfants. C'est vraiment un problème. Il faut trouver une solution pour avoir des chauffages d'appoint en cas de panne.

Alexis confirme qu'il y a effectivement eu quelques problèmes avec ce nouveau chauffage à pellets. Il n'a cependant pas été informé que c'était 4-5x par année. Il explique que la chaudière est sous alarme, donc on est rapidement informé en cas de panne (Daniel, Nello et lui-même). Concernant la panne de ces jours, effectivement la panne a démarré vendredi et l'intervention n'a eu lieu qu'aujourd'hui. Nous allons convoquer l'entreprise et exiger des délais d'intervention plus courts.

M. Michel Riedo demande si on connaît le même problème avec l'autre chauffage à pellets du restaurant et de la halle.

M. Alexis Clément répond que celui-là est plus ancien, mais au tout début il y a aussi eu quelques soucis.

M. Gérald Giroud demande si l'éclairage public à la Pudressa est mis en service durant l'hiver.

M. Charly Cotting répond qu'il a effectivement reçu l'information ce soir que certaines lampes n'allaient pas. Il va faire le nécessaire cette semaine pour effectuer des contrôles.

Etant donné que plus personne ne demande la parole, Mme la Syndique tient à adresser, au nom du Conseil communal, de chaleureux remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré, innové et animé le village d'Ependes durant ce début d'année 2020.

Notre commune a de la chance de pouvoir compter sur des personnes très engagées et ceci à tous niveaux. Mme la Syndique s'adresse ici à tout le personnel communal, secrétaires, boursier, concierges, surveillants de la déchetterie et du réseau d'eau. Un chaleureux MERCI pour votre investissement au quotidien et votre disponibilité. Que vous sachiez combien il est précieux de pouvoir compter sur vous.

Elle adresse également un grand merci aux membres des différentes commissions (d'aménagement du territoire, financière, du contentieux, intercommunale scolaire, du feu, de la gestion de la halle polyvalente, du cimetière et de naturalisation).

Mme la Syndique ne saurait terminer cette dernière assemblée de la commune d'Ependes sans partager ce qui suit.

« Comme vous le savez tous, cette assemblée est la dernière de notre commune d'Ependes et également la dernière pour nombre d'entre nous ici présents. Il me tient à cœur de vous remercier chaleureusement pour la confiance témoignée durant ces années.

Ce fût avec grande détermination et courage que nous avons tout fait pour faire évoluer notre belle commune. Une expérience humaine en premier lieu qui m'a permis de côtoyer d'autres syndics de la région, de partager nos interrogations, nos soucis, nos visions, mais aussi et surtout des conseillers communaux qui se sont succédés parfois avec un rythme soutenu mais qui se sont toujours montrés si consciencieux. Il va sans dire que nous nous sommes investis pour le village, pour vous et aussi avec vous. Je vous remercie d'avoir pris la parole soit dans nos assemblées, soit en nous écrivant, soit en nous demandant une petite rencontre.

Les conseillers que vous voyez ici devant ont été soudés telle une famille et parfois nos téléphones fonctionnaient même tardivement dans la nuit afin de trouver des solutions, afin de partager tout simplement ou dans le but de nous soutenir.

Dans le bulletin communal, je me suis permise de m'asseoir sur le banc du temps... eh bien celui-ci m'a aussi permis d'accepter ses caprices et ses joies...

Georges Moustaki disait : « nous prendrons le temps de vivre car il faut prendre le temps et ce en ayant conscience et en acceptant la relativité du temps. ».
Et là je vais laisser les sables du temps nous guider jusque vers la fin de cette année. Je vous remercie d'avoir pris le temps de venir ce soir à cette assemblée. Aussi je pense qu'il est tout simplement temps de clore cette assemblée. ».

Mme la Syndique remercie les participants de leur attention et leur souhaite une agréable période de fin d'année.

Mme la Syndique déclare cette assemblée close.

Applaudissements de l'assemblée.

L'assemblée est levée à 21.00 heures.

La Secrétaire :

Anne Caille

La Syndique :

Nicole Bornet

Annexes : présentations PowerPoint